

## **Communauté de Communes du Grand Autunois - Morvan**

### **STATUTS -ANNEXES**

#### **ANNEXE A**

#### **COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES**

##### **ANNEXE A L'ARTICLE 6 EN MATIERE DE SPORT ET LOISIRS**

**-Création, aménagement et entretien des itinéraires de randonnée pédestres, cyclistes et équestres d'intérêt communautaire dont la liste figure en annexe B des présents statuts, prise en charge de leur signalétique et des obligations liées au Plan Départemental des Itinéraires de promenade et de Randonnée (PDIPR).**

**-Liste des itinéraires de randonnée pédestres, cyclistes et équestres qui relèvent de l'intérêt communautaire :**

- Itinéraires pédestres labellisés "Balades Vertes" par le Département de Saône-et-Loire,
- Itinéraires de randonnée pédestre labellisés GR et PR par la Fédération Française de Randonnée Pédestre,
- Voies Celtes créées par l'association Arroux Mesvrin Uchon Randonnée,
- Tour équestre du Morvan,
- Itinéraire VTT dit "Grande Traversée du Morvan",
- Itinéraires VTT labellisés par le Fédération Française de Cyclisme,
- Circuits cyclotouristes développés par le GAM,
- L'ancienne voie du tacot Autun – Château Chinon pour les tronçons en site propre,
- L'ancienne voie ferrée Autun / Santenay pour les tronçons non revêtus.